



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 28/07/2021

COVID-19 :SITUATION ÉPIDÉMIQUE SUR L'ÎLE D'AIX

La préfecture a été alertée récemment sur la situation épidémique sur le territoire de l'île d'Aix par les élus du territoire.

Compte tenu du caractère très touristique de l'île, les services de l'État sont convenus avec la commune de mettre en place sans attendre un certain nombre de mesures dans le cadre de la stratégie tester-alerter-protéger.

Ces mesures sont d'ordres divers : distribution de plusieurs milliers d'autotests, mise en place d'opérations de dépistage et de sensibilisation aux gestes barrières, renforcement des contrôles par les forces de l'ordre, notamment sur le respect du port du masque, les mesures barrières dans les établissements recevant du public ainsi que sur l'interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique. Des contrôles sont également prévus par les gendarmes et les policiers au départ des bateaux reliant le continent à l'île d'Aix.

Ces mesures se déploient. La gendarmerie a d'ores et déjà dépêché des effectifs supplémentaires pour réaliser des contrôles sur place.

Cependant, l'arrêté pris hier par le maire de l'île d'Aix interdisant la circulation sur l'île entre minuit et six heures, ne repose pas sur des bases légales et ne peut donc être applicable.

Avant d'envisager d'éventuelles actions supplémentaires, il est nécessaire de mesurer plus précisément la réalité de la situation et son évolution.

Les services de l'État demeurent vigilants sur la situation sur l'île d'Aix aux côtés des acteurs locaux.

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 91 / Port. : 06 07 17 33 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)